

ANNEXE F7 - PRISE EN CHARGE DES SORTIES CLUB

Conditions

Pour faire l'objet d'une prise en charge financière par le club, la sortie doit être inscrite au calendrier **officiel** du club (et **donc validée par le comité directeur**).

Les participants bénéficiant d'une quelconque prise en charge par le club pour une sortie (loisir ou compétition) doivent impérativement s'acquitter des participations forfaitaires liées à leurs déplacements. Tout adhérent débiteur du club ne peut pas s'inscrire à une sortie club tant qu'il n'est pas à jour de sa créance vis-à-vis du club.

Le détail des prises en charge club et participations des compétiteurs sont valables pour tout compétiteur de la POM, **indépendamment de la discipline pratiquée**.

En cas de désistement et sans présentation d'un certificat médical, la totalité des frais engagés par le club seront répercutés sur le compte de l'athlète concerné.

Pour la bonne organisation des sorties club, le CODIR établit et vote en début de saison (entre octobre et novembre) les sorties inscrites au calendrier club de l'année suivante, sur la base des propositions des Responsables d'Activité. Toutes les dates des manifestations ne pouvant être connues à cette date, le CODIR mettra à jour une à deux fois le calendrier club au cours de la saison.

Chaque Responsable d'activité veillera à proposer les sorties au maximum à l'avance pour laisser suffisamment de temps au CODIR de les valider et permettre aux adhérents de s'y inscrire.

Le choix des courses sera fait d'une façon économique et raisonnée, permettant à un maximum d'adhérents de participer, favorisant ainsi l'esprit club.

Par exemple, le CODIR et les Responsables d'Activité privilégieront les courses les plus proches, la date de la course n'étant pas le premier critère de choix.

Seules les compétitions régionales ayant lieu en **Région Centre Val de Loire** pourront être inscrites au calendrier club et donc prise en charge.

Calendrier officiel

Le calendrier officiel du club est établi sur la base de :

Discipline	Courses ou sorties	Commentaires
Course en ligne	9 courses officielles : • Régional de fond • Championnat de France de fond • Régional de vitesse • Sélective National Vitesse 1 (Ouest) • Sélective National Vitesse 2 (Ouest) • Championnat de France de Vitesse • Championnat de France de Short Race • Sélective National Marathon (Ouest) • Championnat de France Marathon	
CRJP	La totalité des manches	
Descente	6 courses officielles dont : • Championnat de France Sprint • Championnat de France Classique	
Loisir Eaux Calmes	6 sorties	À moins de 150 km du parc de Loire
Loisir Eaux Vives	2 sorties	
Slalom	9 courses officielles dont : • 2 régionaux • 3 National 3 • 2 National 2 • 1 National 1 • Championnat de France	
Stand Up Paddle	• Une course régionale (sélective pour les championnats de France) • Championnat de France	

Barème de prise en charge des frais de déplacement : (SUP / CEL / SLALOM / DESCENTE / CRJP / LOISIR)

			Prise en charge Club			Forfait à charge des Adhérents pour l'utilisation de camion
			Inscription	Hébergement	Essence + Péage	
Déplacements au calendrier club	CRJP	Jusqu'à minime	100%	/	100%	/
	Descente / Course en ligne / Slalom / SUP	- 18 ans	100%	0€ par nuit	50%	/
		+ 18 ans	100%	0€ par nuit	0%	/
		Juge *	/	100 %	100 %	/
		Accompagnant PMR **	/	100 %	100 %	/
	Sorties Loisir EV	/	0%	0€ par nuit	0%	6 € / pers
	Sorties Loisir EC (jusqu'à 150 km du parc de Loire)	/	0%	0€ par nuit	0%	6 € / pers
	Sortie à l'initiative d'adhérents	/	0%	0€ par nuit	0%	Location à 0,25 € / km quel que soit le nombre de participant et après accord du CODIR

Pour les déplacements inscrits au calendrier club officiel, le club met à disposition les camions du club pour participer aux déplacements sous réserve que chaque camion soit au moins occupé par 5 personnes. A cas de déplacement à 4 personnes ou moins l'utilisation de véhicules légers (personnel) sera privilégiée.

Les frais sont calculés et répartis entre les participants par le responsable de sortie qui indique à chacun le montant des frais à rembourser au club.* : Sous réserve que le règlement fédéral impose la présence de juge au club.

** : Sous réserve que le rôle d'accompagnateur ne puisse être rempli par un compétiteur.

L'avance des frais (Péages et plein d'essence) sera remboursée sur note de frais.

Exemple de calcul :

- Déplacement sur un CRJP qui fait également office de championnat régional.
- Participants :
 - 2 jeunes minimes (CRJP)
 - 2 Juniors (- 18 ans)
 - 5 Adultes
- Frais : Essance : 80€ ; Péage : 10€ ; Inscriptions 90€.
- Total à répartir entre les participants : 90€

Soit : 10€ / Personne

Payés par les participants : Jeunes minimes 0€ (100% pris en charge par le club) / Junior 5€ (50% de prise en charge) / Adultes 10€

Recette pour une sortie POM réussie :

1) Tout d'abord trouver au moins un référent pour la sortie sinon cela devient une sortie hors club.

Son rôle est de faire le lien avec le codir en lui faisant parvenir une communication sur la sortie à diffuser à tous les adhérents, au moins 3 semaines avant la sortie (lieu, niveau de pagaie requis, dates et horaires, coût par participant, éventuellement le parcours et le programme) après validation du codir.

2) Le ou les référent(s) devra/ont veiller à collecter les participations financières de chacun. Il/elle peut pour cela transmettre le RIB du club (demander à ceux/celles qui règlent par RIB de bien indiquer leur nom et le nom de la sortie : les trésoriers leur en seront très reconnaissants !).

3) Pour une sortie club voir, si besoin, s'il y a du matériel disponible : voir avec Killian pour les camions et remorques.

4) S'il y a du matériel emprunté au club, le rendre en bon état (ou signaler tout problème) et rendre le camion avec le plein.

5) Et enfin faire quelques photos et un petit article pour la lettre d'info et envoyer le tout à Christophe (via l'adresse mail du club)

6) Profitez des joies du kayak, du canoë ou du paddle !